



HAL
open science

La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique

Lahouari Addi

► **To cite this version:**

Lahouari Addi. La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique. Cahiers Internationaux de Sociologie, 1993, vol. XCIV, 12 p. halshs-00398834

HAL Id: halshs-00398834

<https://shs.hal.science/halshs-00398834>

Submitted on 25 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La notion d'autorité politique et l'idéologie étatique

Lahouri ADDI

Professeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

In *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. XCIV, juin 1993

Résumé

Dans les pays du Tiers Monde, le modèle occidental de l'Etat s'est universalisé sans que l'idéologie étatique ait imprégné l'ensemble des activités sociales. D'où des dysfonctionnements. L'Etat est reconnu par la société dans son rapport avec l'extérieur, mais ne l'est pas à l'intérieur du champ politique.

Summary

The occidental model of the State in countries of the Third World has been universalized whereas an ideology of the State has no place in the imagination of those societies. Whence disfunction. Third world countries only recognize the State in its relation with the exterior but not in relation with its internal political universe.

Sommaire

- [I- Première partie](#)
- [II- Deuxième partie :](#)
- [III Troisième partie](#)
- [IV- Quatrième partie](#)
- [VI- Sixième partie](#)

Texte intégral

Je remercie le Pr Jean Leca qui a bien voulu lire cet article à l'état de manuscrit. Il va de soi que je demeure seul responsable de ce qui y est écrit.

Dans une vigoureuse « Contribution à une réflexion générale sur l'Etat » B. Badie note que " toute la difficulté tient au fait que la vie politique au sein de la plupart des pays du Tiers Monde correspond à une double rationalité, l'une excluant l'Etat et l'autre y faisant appel » [\[1\]](#). Cette remarque restitue toute la complexité et le caractère contradictoire de la construction étatique (*state-building*) dans des sociétés où l'Etat est présent par des ressources techniques et inexistant de par l'absence de l'autorité légale-rationnelle. Cette approche pourrait susciter le reproche de l'eurocentrisme, mais il est irrecevable parce que le mode étatique s'est universalisé, bien que né de contingences historiques propres au monde occidental. Cependant, le mode étatique s'est universalisé — imposé notamment par une structure donnée des relations internationales — sans que l'idéologie étatique n'ait imprégné l'ensemble des activités sociales dans les pays du Tiers Monde. L'idéologie étatique est cet ensemble de notions aux contenus sémantiques chargés, renvoyant à une histoire, à une conception du politique et à des représentations culturelles se cristallisant dans des valeurs idéologiques données. Lorsque les membres de la société intériorisent sans contrainte ces valeurs idéologiques, lorsqu'ils manifestent, parfois au prix de la violence, leur attachement à ces

valeurs, il se crée alors un consensus. Ces valeurs constitutives de l'idéologie étatique sont le fondement sur lequel s'élève l'Etat, comme modalité d'organisation politique de la société. Cette approche nous évite la définition du politique comme construction "par le haut" d'un groupe d'hommes motivés. Elle nous évite notamment de considérer, si besoin est, la démocratie comme une concession du Prince, comme un acte de sa générosité et de son humanisme. C'est en référence aux valeurs idéologiques qui fondent le consensus que l'on prend la mesure que le politique se conçoit « par le bas » [2], que l'Etat se construit d'abord « par le bas ». Dans cette perspective, je me propose de réfléchir sur la notion d'autorité en relation avec l'émergence de l'idéologie étatique comme mode de régulation du politique dans les sociétés modernes. Mais pour avancer dans la réflexion, il est nécessaire de poser la différence entre l'autorité et le pouvoir.

I- Première partie

L'autorité n'est pas forcément le pouvoir et le pouvoir peut ne pas avoir d'autorité. Ce qui distingue l'autorité du pouvoir, c'est que celle-là peut se faire obéir sans contrainte, tandis que celui-ci peut utiliser la force pour contraindre à l'obéissance. C'est ainsi que l'on parle de l'autorité d'un chef religieux, ou d'un expert et l'on parle du pouvoir de la police ou du juge. Les Romains distinguaient déjà les deux notions qu'ils appelaient *auctoritas et potestas*, notions qui connaîtront ultérieurement un glissement sémantique pour être traduites, improprement du reste, par « pouvoir spirituel » et « pouvoir temporel », et renvoyant aux relations souvent conflictuelles entre l'Eglise et les monarchies de l'Europe médiévale.

En fait, il n'existe pas de pouvoir sans un minimum d'autorité, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de pouvoir qui ne repose que sur la force physique. Un tel pouvoir ne serait que commandement, reposant sur la contrainte par la force, et n'aurait pas d'avenir dans la mesure où, sitôt que ceux qui subissent la contrainte s'organiseront pour opposer une résistance, il sera abattu. Le pouvoir est un commandement dédoublé d'une légitimité d'où il puise l'autorité nécessaire pour réduire toute velléité de désobéissance. Ce qui fonde donc l'autorité, c'est la légitimité, c'est-à-dire une croyance intériorisée par les gouvernés et qui les fonde à obéir sans qu'ils soient contraints de l'extérieur. La légitimité permet au pouvoir de se faire obéir par la majorité des gouvernés et c'est cette légitimité qui l'autorise à utiliser la force, si besoin est, pour faire plier un groupe d'individus ou une minorité aux règles édictées. La légitimité dans ce cas est le mécanisme — médiatisé par le pouvoir — par lequel une majorité impose des règles. Il y a une logique de force mais cette logique de force n'est opératoire que si la majorité des membres de la société partagent des opinions et des représentations auxquelles ils sont attachés. La médiation du pouvoir consiste à puiser et à mobiliser des énergies dans cette majorité pour s'imposer. Ce qui est donc important ce n'est pas la force physique que le pouvoir est capable de mobiliser pour se faire obéir, plutôt les opinions et les représentations d'où il puise sa légitimité. Car s'il est considéré comme légitime, il pourra mobiliser toute la force potentielle de ceux qui le considèrent comme tel, en vue d'une confrontation avec ceux qui lui déniaient cette légitimité. La légitimité est donc ce qui *autorise* un homme à contraindre un autre homme.

II- Deuxième partie :

Ainsi posée, l'autorité n'est pas un attribut du chef, c'est-à-dire qu'elle ne découle pas des qualités exceptionnelles du chef. Se situant dans une relation de commandement-obéissance,

comme dirait G. Burdeau [3], l'autorité est un phénomène social ; elle est de ce fait un phénomène institutionnel et non un phénomène individuel. La relation d'autorité apparaît dans toute société humaine, et dans tout groupe social, dès lors qu'il s'organise autour d'objectifs ou d'intérêts communs. Cette situation de groupe ayant une finalité produit une direction qui prend en charge cette finalité à laquelle cette direction s'identifie. Les membres du groupe accordent à celle-ci leur confiance et acceptent son influence sur eux en référence de cette finalité qui est la leur, Dans cette situation, les membres du groupe — subissant l'influence de la direction sans contrainte — ne sont pas passifs ; au contraire, ils sont actifs dans la mesure où, en reconnaissant à la direction la capacité d'exprimer et de défendre la finalité du groupe, ils en fondent l'autorité. Ce modèle d'autorité met en relation structurale trois variables importantes : des gouvernants, des gouvernés et une finalité se résumant dans les valeurs que partagent les gouvernés en tant que membres d'un groupe social donné. Des trois variables, la plus importante, c'est cette dernière. Car le contenu de la finalité du groupe ou encore la nature des valeurs idéologiques et culturelles autour desquelles s'organise le groupe social donnera à la relation d'autorité ses formes institutionnelles et le cadre formel de légitimation.

Depuis M. Weber, la théorie a retenu deux cadres formels de légitimation ; le cadre traditionnel et le cadre légal-rationnel. Ces cadres formels expriment un contenu culturel et idéologique déterminant pour l'organisation politique de la société. Si des changements apparaissent dans ce contenu, sanctionné par des mutations dans les représentations idéologiques et culturelles, cela se traduit par une crise du cadre formel de légitimation ancien et par la nécessité de son remplacement. G. Ferrero [4] considère que l'histoire politique des hommes, dans ses grandes tendances, est scandée par la succession des principes de légitimité qui fondent ces cadres formels. Cette succession des principes de légitimité accompagne en général des mutations sociales profondes, tant dans l'imaginaire collectif que dans les conditions objectives d'existence. Les sociétés du Tiers Monde sont confrontées, précisément, aux crises dont cette mutation est à l'origine. Si l'on parle de l'autorité, relative à la rationalité étatique, et des valeurs idéologiques et culturelles qui la fondent, nous parlerons d'emblée des autres éléments qui forment le système dont fait partie la notion d'autorité dans le système légal-rationnel. Il ne s'agit évidemment pas d'un jugement de valeur ou d'une dévalorisation du système politique traditionnel qui a sa propre rationalité.

L'autorité dans un cas et dans l'autre ne renvoie pas à la même problématique du politique. L'autorité légale-rationnelle renvoie à un espace politique autonomisé et balisé par des notions dont les contenus s'articulent les uns aux autres pour constituer ce que nous appellerons *l'idéologie étatique*. Ces notions sont la liberté, la justice, la démocratie, la citoyenneté, la souveraineté, etc. Ce n'est pas une boutade contradictoire que de dire qu'il n'y a pas de démocratie sans autorité ou qu'il n'y a pas de liberté sans respect d'autrui. Or cette idéologie étatique a une profondeur historique qui remonte en Occident au moins à Luther,

Quand ce dernier distingue la liberté intérieure de la liberté extérieure du chrétien, il proclame la légitimité du pouvoir séculier et lui reconnaît la capacité de rendre justice. "Si donc ton Prince ou un seigneur temporel, écrit Luther s'adressant au chrétien t'ordonnait d'être pour le pape, de croire de telle ou telle façon, ou s'il t'imposait de te débarrasser de certains livres, tu diras ainsi : Lucifer n'a pas le droit de siéger à côté de Dieu. Monseigneur je vous dois obéissance quant à mon corps et mes biens. Donnez-moi des ordres dans les limites de votre pouvoir sur terre et je vous obéirai. Mais si vous m'imposez de croire et de rejeter les livres, je ne vous obéirai pas, car vous agissez là en tyran, vous outrepasser vos droits et donnez des ordres dans une sphère à laquelle ne s'étend ni votre juridiction, ni votre pouvoir, etc. » [5] La modernité politique, de laquelle est issue l'idéologie étatique, est tout entière dans les écrits de

Luther qui a fortement inspiré la philosophie politique de la bourgeoisie ascendante dans son projet de créer un droit politique sur la base du trinôme Raison-Nature-Individu. Pour cela, il lui fallait neutraliser la dimension eschatologique dans les relations sociales pour dénier à quiconque la capacité d'évaluer ce qui est juste et ce qui est injuste. Luther avait perçu que si la dimension religieuse demeurait prégnante dans les relations sociales, « chacun se ferait juge contre autrui, et il ne subsisterait plus sur terre ni pouvoir, ni autorité, ni ordre, ni droit, mais il n'y aurait que meurtre et effusion de sang » [6]. Cette position est fondatrice de l'idéologie étatique et de ses corollaires, la souveraineté et le positivisme juridique. Il suffira qu'elle soit intériorisée comme valeur idéologique et culturelle par une majorité de membres de la société pour que le nouvel ordre politico-juridique s'établisse au détriment de l'ordre traditionnel dans lequel chacun est gardien de la morale et de la coutume. L'idéologie étatique a besoin de fonder le monopole de l'autorité politique afin de garantir aux membres de la société la liberté de jouir de leurs biens et de protéger leurs vies. Pour Kant, l'autorité et la liberté entretiennent des rapports dialectiques renvoyant à la constitution de la société civile en tant qu'espace public où s'expriment l'unanimité artificielle et le caractère public du raisonnement poursuivant des fins d'intérêt public. « L'autorité et la liberté, dira H. Marcuse en parlant de Kant, se rencontrent au sein de la société civile, elles sont posées en tant que problèmes de la société civile [7].

L'un des principaux résultats de cette construction politique est que l'autorité apparaît comme l'expression d'un système social, dans lequel elle s'est détachée de la personne qui l'exerce. L'autorité s'est *objectivée* pour devenir une relation sociale abstraite donnant naissance à des institutions qui n'ont d'autre fin que de lui servir de support. Ceci est une rupture capitale dans l'histoire politique des hommes dans la mesure où, auparavant, l'autorité s'incarnait dans la tradition et la morale que tout un chacun se faisait un devoir et un honneur de se porter garant. R. Nisbet écrit au sujet de cette mutation : « Les sociétés traditionnelles ne reconnaissent guère à l'autorité d'identité autonome ou même perceptible. Comment cela se pourrait-il en effet ? Inhérente à certaines fonctions sociales, partie intégrante de l'ordre interne de la famille, du voisinage, de la paroisse et de la corporation, l'autorité est sans cesse ritualisée et à tel point incorporée à la tradition et à la morale qu'on ne la remarque pas plus que l'air que l'on respire. Même entre les mains du roi, elle tend à conserver ce caractère diffus et indirect. Le pouvoir monarchique a tellement tendance à être noyé dans l'éthique patriarcale qu'il ne semble guère différer de celui dont jouit le père sur le fils, le prêtre sur ses fidèles et le maître sur ses apprentis. La morale, qui est habituellement une morale du devoir et de l'allégeance, fait apparaître l'autorité comme un aspect indifférencié de l'ordre social, et le gouvernement comme guère plus qu'une super structure symbolique. [8]

III Troisième partie

La construction étatique — dans laquelle sont engagés les pays du Tiers Monde — est un processus historique qui, en Europe, a été accompagné par des mutations dans les représentations collectives et les imaginaires sociaux. Les dysfonctionnements graves que l'on observe aujourd'hui dans de nombreux pays du Tiers Monde, confrontés à des crises structurelles, dont le sous-développement économique n'est qu'un aspect, sont l'expression de cette contradiction fondamentale : ils se sont dotés d'un État — et ceci est une nécessité politique — sans que leurs sociétés ne soient imprégnées de l'idéologie étatique. Le fondement idéologique sur lequel s'élève l'État « à partir du bas », c'est-à-dire les valeurs idéologiques et culturelles fondatrices de la modernité politique, n'est pas partagé par le grand nombre.

Alors l'Etat né de la décolonisation, ou plutôt l'administration d'Etat qui a suivi les indépendances, apparaît comme un cadre formel dont le contenu politique et idéologique ne lui correspond pas. On a emprunté ou on a importé des formes administratives de gestion dans lesquelles on a coulé un contenu en contradiction avec la rationalité étatique dans laquelle la fonction est séparée de la personne. La vie politique dans les sociétés du Tiers Monde fourmille d'exemples suggestifs dont sont friands les anthropologues et autres sociologues de terrain. Que le personnel d'un ministère ne soit originaire que de la région natale du ministre, qu'un service administratif quelconque obéisse à un réseau informel de clientèle et non à l'instance hiérarchique est révélateur des distorsions qui peuvent apparaître entre des cadres formels et des pratiques sociales y afférant. La distorsion existe à un niveau plus général, car l'Etat ne s'est pas formé à l'ombre d'une société civile portée par le travail et la propriété privée. L'Etat est né du mouvement de libération national qui a été l'expression du désir du groupe d'être indépendant au plan international. Aussi, cet Etat ne s'est pas constitué à l'origine sur la base des contradictions de la société, ni pour organiser les droits et devoirs des individus et articuler la liberté des uns à celles des autres. Il se limite à exprimer les représentations collectives du groupe et à exalter l'unité culminant dans l'âme collective du peuple devant laquelle toutes les virtualités doivent s'effacer. Sur le plan politique, cette idéologie holiste se traduit par l'unicité du parti et l'interdiction du pluralisme.

Mais en même temps, cette idéologie holiste a besoin de s'incarner dans un homme en qui se reconnaissent les membres du groupe. Des attentes nouvelles, en plus de l'unité du groupe, viennent se fixer sur lui ; progrès matériel, répartition équitable des richesses, réalisation des utopies enfouies dans la mémoire collective, etc. Un tel rôle sied à un chef charismatique en qui on a confiance et à qui on reconnaît une autorité légitime pour ses qualités personnelles intrinsèques. Ici l'autorité ne s'est pas objectivée ; elle est liée à une personne devenue elle-même siège de l'autorité.

Ce modèle politique est d'essence traditionnelle, la légitimité historique issue du mouvement national se constituant en légitimité symbolique, tout comme dans le passé [\[9\]](#).

Une telle conception de l'autorité, émanant d'un chef charismatique, est à la base de l'ordre politique institutionnel dont la caractéristique principale est qu'il ne prend pas en charge le conflit, évacué ou plutôt vidé de son contenu politique. Le conflit politique n'oppose que le groupe, en tant que tel, à l'extérieur, à l'étranger. Se percevant dans son unité, le groupe n'est pas appréhendé à travers la grille analytique politique. Comme si la conscience, piétinant au seuil de la modernité, refusait de reconnaître le conflit dans son contenu politique. Comme si elle se perpétuait dans le prépolitique et dans la morale. Mais il faut rappeler que la conception morale du politique a été dans l'histoire la pire forme d'expression du politique, puisqu'elle est la forme la plus immorale, la plus haineuse et la plus violente du politique. C'est au nom de la morale que des hommes ont été torturés, que des populations entières ont été exterminées ; c'est au nom de la morale que les passions et les instincts les plus bestiaux en l'homme ont été assouvis, déchaînés par la dialectique de l'amour de soi et de la haine de l'autre. Tant que domine la conception morale du politique, l'on est encore dans le prépolitique avec toutes ses irrationalités scandées par la logique de conquête et de conservation du pouvoir par la force. Tant que la sphère du politique demeure dominée par les catégories morales du bon et du méchant, du vrai et du faux patriote, de l'indignité nationale, etc., la société demeurera encore dans le prépolitique, recouvrant les divergences sociales et idéologiques qui la traversent par la mythologie du vrai et du faux.

La conception morale du politique contredit la notion de souverain au sens de Hobbes, car chaque être moral s'arroge le droit d'évaluer la dignité de l'autre et d'apprécier ce qui est vrai et ce qui est faux, et surtout ce qui est juste et ce qui est injuste. Chaque membre du groupe s'investit d'une mission pour faire respecter l'ordre moral et politique et s'attribue une autorité pour ce faire. Ce mécanisme comporte deux inconvénients majeurs. Le premier est que personne ne sait jusqu'où peut aller la limite de l'exercice partagé de cette autorité dans un espace social où chacun est juge pour tracer la frontière entre la sphère publique et la sphère privée. Le deuxième inconvénient est que ce mécanisme libère une dynamique de surenchère entre les membres du groupe en compétition au sujet de ce qui est le plus digne, le plus vrai, le plus juste et qui doit culminer dans la personne du chef charismatique. Cette autorité détenue par n'importe quel membre du groupe, et enfouie dans ses profondeurs, marque l'unité ou plutôt l'identité organique entre ce qu'on a appelé en Europe la *société civile et l'Etat* [10]. Une telle identité organique empêche l'autorité de s'objectiver dans le droit, de se cristalliser dans des mécanismes impersonnels et de s'institutionnaliser dans des fonctions spécifiques. L'autorité s'enracine dans une base morale et personnelle, reproduisant la tradition qui règle le comportement des individus. Dans ce cas, l'autorité est auto-instituée pour garantir un ordre moral et social, tandis que dans la modernité elle s'objective pour délimiter les droits et devoirs de chacun et assurer leur exercice dans l'espace social qu'elle différencie en sphères publique et privée.

Enfin, la notion d'autorité est cruciale pour tout système politique, en ce qu'elle le fonde et lui insuffle la logique qui est la sienne. Sur cette prémisse, j'avance l'hypothèse suivante : *la crise des systèmes politiques des sociétés du Tiers Monde trouve en grande partie son explication dans l'incapacité de l'autorité à se détacher des relations sociales et à s'objectiver dans un système de pouvoir légal* Je voudrais tester cette hypothèse sur l'expérience algérienne, dans laquelle des courants politiques issus de la guerre de Libération ont cherché après l'Indépendance à construire un Etat cristallisant uniquement les représentations collectives et non un Etat régulant aussi les contradictions sociales et idéologiques et garantissant les droits et la liberté des citoyens.

IV- Quatrième partie

Dès l'Indépendance, le pouvoir s'est posé comme la seule expression politique de l'ensemble de la société, ou plutôt de ce qu'il y a de plus représentatif et de plus digne dans la société. Et, en effet, tant du point de vue organique que du point de vue idéologique, le pouvoir a reflété l'ensemble de la société, dans ses diverses tendances et ses divers intérêts catégoriels. Il y a eu comme une reproduction en miniature de la société au niveau du pouvoir. Des divergences d'intérêts catégoriels de la société dans son ensemble se sont alors reflétées mécaniquement dans la structure et la composante du régime politique. Ce dernier finira par regrouper toutes les tendances politiques en proportion de leur importance dans la société à qui il était refusé de s'exprimer en dehors des canaux contrôlés par l'Etat. Etant la seule expression politique légale, le pouvoir s'exposait à être traversé de courants divergents qui s'affrontaient tantôt de manière larvée, tantôt de manière manifeste. Des "groupements d'intérêts", au sens de M. Weber [1970], s'étaient formés à l'intérieur du pouvoir, représentant soit des courants politiques, soit des intérêts personnels et familiaux immédiats, se dessinant en courants politiques divergents à l'intérieur de la surface du pouvoir. Ces courants se disputaient toutefois dans le respect des intérêts du régime auquel ils appartenaient. Ils étaient organisés sous forme de réseaux informels qui dessinaient des grappes de clientèles différentes prenant leurs sources au sommet dans les centres du pouvoir, et dégringolant jusqu'aux échelons

subalternes de l'administration. N'ayant pas d'existence officielle, ces réseaux clientélistes informels ont été vite happés dans la compétition pour les postes et pour les richesses matérielles, les divergences idéologiques et politiques devenant secondaires [11].

Néanmoins, pour se reproduire, le système avait besoin de l'autorité charismatique du chef, du leader qui fonde sa légitimité dans le discours populiste, traduction politique des représentations collectives. Les qualités intrinsèques de la personnalité de ce chef sont vitales pour la reproduction du système : il fallait qu'il devienne un tribun, il devait avoir une passion pour son poste auquel il devait consacrer douze à quatorze heures de travail par jour, il devait enfin être perspicace. Ces qualités permettent de donner au pouvoir un visage humain et de le rattacher à la personne du chef, à son charisme d'où dérive l'autorité qu'il est le seul à incarner. Il délègue un pan de l'autorité à des subordonnés qui n'ont d'autorité que dans le cadre de cette délégation. Sur des questions jugées importantes, il devait être consulté ; et sur des questions de moindre importance, ses subordonnés le consultaient aussi pour montrer qu'ils ne sont pas en compétition avec lui et qu'ils lui reconnaissent la prééminence sur des questions relevant de leurs compétences dans la distribution technique des tâches. Mais cette autorité charismatique, liée à la personne du chef, épouse les limites des capacités d'une personne humaine qui ne dispose que de vingt-quatre heures par jour, dont il faudra retrancher les heures de sommeil et de repos indispensables à l'organisme humain.

L'autorité charismatique par laquelle se reproduisait le système de pouvoirs en Algérie est un phénomène qui apparaît lorsque le processus de construction de l'État est enclenché [12]. Le charisme est l'effet par lequel les espoirs et les aspirations des masses populaires se projettent sur un dirigeant perçu comme étant digne et apte à exprimer ces espoirs et ces aspirations. Ce dirigeant, en obtenant l'obéissance des membres de la société, capte les énergies politiques pour mettre en place une hiérarchie à qui il distribue des pouvoirs spécifiques pour développer économiquement le pays et construire l'État. Mais le charisme est un flux et non un stock inépuisable, quelles que soient par ailleurs les qualités intrinsèques de la personnalité du chef. C'est un flux qui ajuste sans cesse les attentes et les demandes aux capacités de les satisfaire soit matériellement, soit dans l'imaginaire, dans une culture politique où le culte du chef produit la mythologie du redresseur de torts.

L'autorité charismatique, incarnée par un homme, rencontre des limites dès lors que la redistribution matérielle diminue et que l'imaginaire s'appauvrit jusqu'à ressembler à la dure réalité. Mais il faut dire aussi que l'autorité charismatique n'a pas l'efficacité de l'autorité légale-rationnelle dans la gestion de l'économie moderne et des conflits entre individus et entre groupes sociaux. L'autorité charismatique finit par s'épuiser si les difficultés économiques et sociales persistent ou s'aggravent. Les limites inhérentes à l'autorité charismatique sont levées par la mise en place des institutions de l'autorité légale-rationnelle sur laquelle se fonde l'État moderne. L'autorité de l'État moderne est désincarnée, exprimée par des institutions qui distribuent légalement les pouvoirs et qui limitent juridiquement les prérogatives les accompagnant. L'efficacité de l'autorité se trouve démultipliée par le nombre de personnes qui reçoivent mandat pour son exercice aux différents échelons du pouvoir ainsi institutionnalisés. Dans cette situation, le clientélisme se trouve contenu par des limites juridiques qui définissent les aires sur lesquelles s'exerce l'autorité des uns et des autres. Ceci ne signifie pas que le clientélisme disparaît dans l'État moderne, mais il devient une anomalie et non une règle quasi institutionnelle.

Le réseau de clientèles, traversant l'État et exprimant les contradictions idéologico-politiques du pouvoir, se situe dans le prolongement de la conception holiste qui influence le contenu de

l'autorité de l'Etat. La conception du pouvoir et de l'autorité qui a jusque-là prévalu a correspondu à l'imaginaire et à la culture politiques en relation avec les contradictions sociales et idéologiques de la société dans son ensemble. Le chef charismatique s'inscrit dans cette dynamique sociopolitique pour s'imposer comme leader incontesté d'un régime aux sensibilités politiques conflictuelles, sans avoir à utiliser outre-mesure la répression et la coercition physique. C'est pourquoi il ne cherche pas à être en rupture avec quelque courant politique que ce soit. Le pouvoir qu'il détient ne provient pas de la volonté du corps électoral, il provient de son charisme. Or dans une telle situation, l'autorité dans le régime se limite à l'autorité du chef charismatique. Elle ne peut pas s'étendre aux autres éléments organiques du régime parce qu'il faudrait qu'elle soit véhiculée par des institutions qui distribuent légalement des prérogatives. Mais cette distribution légale de prérogatives pourrait exprimer les divergences idéologico-politiques qui trouveraient un support institutionnel. Or ce serait en contradiction avec la conception holiste au fondement du régime.

VI- Sixième partie

Les réformes institutionnelles, introduites après l'explosion sociale d'octobre 1988, poursuivaient comme objectif de limiter les effets du clientélisme et d'ancrer l'autorité dans un système de pouvoir, formalisé dans des institutions dont on attend qu'elles soient consensuelles. Car pour fort qu'était le pouvoir dans ses interventions arbitraires contre des individus ou dans la défense de ses intérêts politiques généraux — au-dessus du jeu des clientèles — il ne possédait pas pour autant l'autorité nécessaire à une société en voie de modernisation. Cette autorité était battue en brèche par la lutte permanente des courants concurrents qui devaient constamment trouver des compromis. Les compromis globaux étaient obtenus facilement, matérialisés par des textes ou des déclarations lors de Conférences du parti ou des cadres de l'administration. Mais l'application concrète de ces compromis était difficile sur le terrain, chaque échelon subalterne des différentes clientèles voulant en tirer le plus d'avantages. Ceci qu'il s'agisse du lancement d'un projet quelconque, de la mise sur pied d'une société nationale, la nomination à des postes économiques ou administratifs, etc. Les hésitations, les jeux de marchandage, les lenteurs montraient à l'évidence qu'il n'y avait pas une autorité suffisamment acceptée pour faire fonctionner l'administration dans la gestion des affaires courantes.

L'autorité est la manifestation extérieure de la légitimité dont elle est l'attribut. Le Pouvoir, toutes clientèles confondues, avait une légitimité vis-à-vis de l'étranger, légitimité acquise lors de la guerre de Libération dont il est issu. La société lui reconnaît une légitimité à la représenter sur le plan extérieur, mais à l'intérieur du champ politique, la légitimité était un enjeu de luttes entre les différents courants. Chaque courant s'estimant plus légitime que les courants concurrents, l'autorité de l'Etat était paralysée. Pour prendre une décision politique ou économique, il fallait un compromis précédé de marchandages. Pour des questions d'importance nationale, le président tranchait, en ayant en vue le souci de compenser par d'autres mesures pour maintenir un certain équilibre entre les différents courants. Le fait que le président devait trancher de plus en plus de questions, parfois relevant de la compétence d'échelons intermédiaires, asphyxiait le système qui perdait de son efficacité à répondre aux préoccupations de la gestion quotidienne de l'économie et de l'administration.

En se neutralisant, les réseaux clientélistes, obsédés par leur légitimité, entravaient l'autorité de l'Etat qui se concentrait entre les mains d'un homme — le président. Celui-ci ne peut pas ne pas être attentif, dans la prise de la décision, aux intérêts politiques généraux du régime qu'il

représente dans sa globalité et au jeu d'équilibre des réseaux concurrents, tout en se gardant de succomber à la dynamique que libère la logique clientéliste. Quand la présidence tient compte de ces contraintes objectives du jeu politique — et elle est obligée d'en tenir compte — elle limite sa capacité à prendre librement des décisions en fonction des seules variables du développement économique et social. Elle participe, elle aussi, contre son gré, à la dégradation de l'autorité de l'Etat englué dans le marécage clientéliste.

Pour maintenir un équilibre acceptable, et afin qu'aucun des réseaux n'ait une supériorité écrasante sur les autres, la présidence s'attribue la Sécurité militaire à qui elle fixe la tâche de défendre les intérêts du régime dans sa globalité, et s'attribue aussi la prérogative de nommer les walis (préfets). Afin que le système fonctionne, il fallait, d'une part, que la Sécurité militaire soit neutre dans le jeu des clientèles et soit au-dessus des différents groupes d'intérêts et, d'autre part, que chaque réseau ait quelques walis en fonction de son importance. Un tel système a ses règles — non écrites — de fonctionnement, obéissant à une logique implacable, s'exprimant par des non-dits et broyant ceux de ses membres qui se hasarderait à modifier ces règles en sa faveur. Car si le système ne respectait pas ces règles, il s'effondrerait sous la pression de la guerre de tous contre tous, Mais en parvenant à une situation d'équilibre, le système se fige et bloque les mécanismes par lesquels l'Etat gère la société : le système portait en lui les germes de son effondrement.

Belaid Abdessalam, le ministre de l'Industrie à l'époque de Boumédiène, donnant des indications sur la mauvaise qualité des relations entre ministres au bord de la rupture, nous apprend qu'il en est arrivé aux mains avec certains responsables [13]. Cette animosité des uns contre les autres se rapporte à l'absence de l'autorité ; elle explique par ailleurs l'inefficience du processus de décision qui apparaît dès lors comme bloqué. Le processus de décision était ainsi entravé parce que le régime n'était pas idéologiquement homogène. Une décision prise au niveau central ne trouvait pas un champ politico-administratif cohérent qui lui aurait permis une exécution fluide à travers les différents échelons de l'administration. Celle-ci était contrôlée par différentes clientèles qui, tout en acceptant le principe de la décision dès lors qu'elle émanait d'une structure centrale, tentaient toutefois de la vider de son contenu ou de la récupérer dans le sens de leurs intérêts clientélistes. Pour qu'une action entreprise ait des chances d'aboutir, il fallait que le président lui-même la suive. L'autorité qui lui est reconnue ne se répercutait pas dans les cercles du pouvoir parce que ces cercles se neutralisaient, faute d'une cohérence politique. Cette inefficience qui caractérise le processus de décision trouve son explication dans la structure idéologico-politique du régime. La bureaucratie dont souffre l'administré n'est donc pas un effet de la faiblesse de la productivité de l'employé de bureau, elle est la conséquence de la nature du régime politique dans lequel le pouvoir n'est pas conçu comme un mandat reçu du souverain (le peuple) mais comme un attribut du chef qui l'utilise pour s'affirmer encore plus. Apparemment, le chef charismatique dispose d'un très grand pouvoir en comparaison avec les régimes démocratiques. En réalité, il n'en est rien. Le chef charismatique n'est puissant que dans des limites à l'intérieur desquelles son charisme est efficace, c'est-à-dire se situant dans le prolongement des représentations collectives et des croyances du plus grand nombre. A titre d'illustration, nous citerons l'exemple du code de la famille à l'époque de Boumédiène. En 1966, celui-ci installe une commission composée de sensibilités différentes pour rédiger un projet de code de la famille. Très vite, la commission se polarise en deux tendances inconciliables ayant chacune son projet, l'un moderniste, l'autre traditionaliste. Boumédiène exila de la commission qu'elle lui soumette un projet dans lequel se reconnaîtraient les deux tendances, faute de quoi il ne promulguera ni l'un ni l'autre projet. Entre-temps, il décéda sans donner à l'Algérie un code de la famille. Son successeur signera un code de la famille très contesté par le courant moderniste. Cet exemple montre

combien Boumédiène était prisonnier de son charisme. S'il prenait parti pour les modernistes, il risquait d'être en rupture avec le grand nombre ; s'il prenait parti avec les traditionalistes, son image de révolutionnaire progressiste en serait altérée.

Une telle conception du politique et les pratiques qui en découlent ne peuvent être au fondement de l'autorité dans son acception moderne. C'est ici qu'il faut chercher la crise de l'autorité et la paralysie du processus de décision. C'est ici que se pose la problématique de l'Etat moderne qui institutionnalise l'autorité en relation avec les paradigmes de la modernité politique. Cette perspective, semble-t-il, permet de mieux appréhender la question du politique dans les pays du Tiers Monde, dont certains ont des atouts financiers non négligeables mais qui, néanmoins, sont aux prises avec la pauvreté économique et les contradictions du sous-développement. Il faut un Etat pour lutter contre le sous-développement, il faut une autorité pour mobiliser rationnellement les ressources disponibles. Mais auparavant, il faudrait que l'idéologie étatique s'impose dans les représentations culturelles et dans l'imaginaire politique, L'Etat n'est pas un organe administratif, c'est un sentiment enraciné dans la conscience et dans le comportement psychique du citoyen.

Bibliographie

B. Badie (1985), *Inventions et réinventions de l'Etat. Contribution à une réflexion générale sur l'Etat*, in *Colloque sur le Développement politique comparé*, Université d'Istanbul-Unesco.

J.-F. Bayart (1981), *La politique par le bas en Afrique noire. Question de méthode*, in *Politique africaine*, n° 1.

J.-F. Bayart (1985), *L'Etat en Afrique*, Seuil.

G. Burdeau (1949), *Traité de Science politique*, Paris.

G. Burdeau (1989), *L'autorité*, in *Encyclopaedia Universalis*, vol. 3,

G. Ferrero (1945), *Les génies invisibles de la Cité*, Plon.

E. Durkheim (1960), *Leçons de sociologie*, puf.

A. El-Kenz et M. Bennoune (1989), *Le hasard et l'histoire. Entretiens avec Belaïd Abdessalam*, Alger, enag.

J. Leca (1988), " *La visite à la vieille dame ou la société civile revisitée* » (texte dactylographié).

M. Luther (1958), *Œuvres*, 10 vol., Genève, Labor & Fides.

H. Marcuse (1958), *Pour une théorie critique de la société*, Denoël-Gonthier.

R.. Nisbet (1984), *La tradition sociologique*, puf,

E. Shils (1964), *Center and Periphery*, New York,

M. Weber (1970), *Economie et Société*, Plon.

Notes

[1] B-Badie (1985)

[2] Cf. les travaux de J.-F. Bayart (1981. 1989).

[3] Cf. G. Burdeau (1960, 1989)

[4] G. Ferrero [1945]

[5] M. Luther [1958], vol. [V, p. 36

[6] Cité par H, Marcuse (1958), p. 23

[7] H. Marcuse [1958], p. 53

[8] R. Nisbet (1984), P- 140

[9] Il conviendrait de rappeler que pour M. Weber (1970) la domination charismatique n'est pas un type comme la domination traditionnelle ou la domination légale-rationnelle, mais elle est susceptible d'évoluer soit vers le modèle traditionnel, soit vers le modèle légal-rationnel. La domination charismatique n'est, du reste, pas incompatible avec la société moderne. M. Weber parle dans ce cas de " routinisation » du charisme. Cf. aussi E. Shills [1964]. Cette évolution est illustrée en Algérie par la facilité avec laquelle le Front Islamique du Salut (parti politico-religieux mettant en avant un type traditionnel d'autorité) se pose comme concurrent au FLN (parti au pouvoir issu de la guerre de Libération et fonctionnant sur le modèle charismatique) et comme candidat à sa succession. C'est dans cette logique que le FLN est le père du FIS.

[10] Il n'y a évidemment, ici ni société civile, ni Etat. Mais en évoquant la problématique du politique dans le Tiers Monde, nous sommes condamnés au comparatisme souvent normatif. Sur ces questions méthodologiques, cf. J. Leca (1988).

[11] Les luttes clientélistes trouvèrent dans le secteur d'Etat un terrain de prédilection et c'est ce qui explique que ce dernier était souvent défendu dans son principe par des responsables réputés posséder d'importantes fortunes privées, En fait, la défense du secteur d'Etat a relevé d'une construction idéologique qui consistait à limiter l'accès à l'activité économique privée pour que la dynamique conflictuelle que libère l'activité privée ne mette pas à rude épreuve les représentations collectives et l'unité du corps social.

[12] Réfléchissant sur l'impuissance des pouvoirs dits absolus de l'Ancien Régime, E. Durkheim [1960] écrit dans une inspiration toquevillienne : "Ils sont puissants contre des individus et c'est là ce que signifie cette qualification d'absolus qui leur est appliquée ; en ce sens, elle est fondée. Mais, contre l'état social lui-même, contre l'organisation de la société, ils sont relativement impuissants. Louis XIV pouvait bien lancer des lettres de cachet contre qui il voulait, mais il était sans force pour modifier le droit régnant, les usages régnants, les coutumes établies, les croyances reçues. Que pouvait-il contre l'organisation religieuse et les

privilèges de toute sorte qu'entraînait avec elle cette organisation qui se trouvait par cela même soustraite à l'action gouvernementale ? »

[\[13\]](#) Cf. Entretiens avec Belaid Abdessalam, in (1989) A. EI-Kenz et M. Bennoune.